

EFIDIS TOUS LES DROITS, LES LOCATAIRES QUE DES DEVOIRS

« Les charges récupérables, sommes accessoires au loyer principal, sont exigibles sur justification. Les charges locatives peuvent donner lieu au versement de provisions et doivent, en ce cas, faire l'objet d'une régularisation au moins annuelle. Les demandes de provisions sont justifiées par la communication de résultats antérieurs arrêtés lors de la précédente régularisation et par le budget prévisionnel. Un mois avant cette régularisation, le bailleur en communique au locataire le décompte par nature de charges ainsi que, dans les immeubles collectifs, le mode de répartition entre les locataires. Durant un mois à compter de l'envoi de ce décompte, les pièces justificatives sont tenues à la disposition des locataires. »

Et tout ceci, ce n'est pas du baratin ou les élucubrations d'une personne qui aurait fumé la moquette.

C'est tout simplement l'article 23 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989, « Droits et obligations des locataires et bailleurs ».

En cette fin d'année 2011, tous les locataires des Résidences EFIDIS de Créteil ont reçu la régularisation des charges locatives 2010.

Tous les locataires, sauf les locataires de la Résidence de la Toison d'Or.

Pourquoi ce retard ?

A cause de : la pleine lune ? une panne informatique ? une épidémie de gastro ?

Efidis justifie ce retard par : « **Le service comptable attend toujours quelques factures. Les prestataires ont été relancés en vue d'un traitement du dossier avant fin décembre** ».

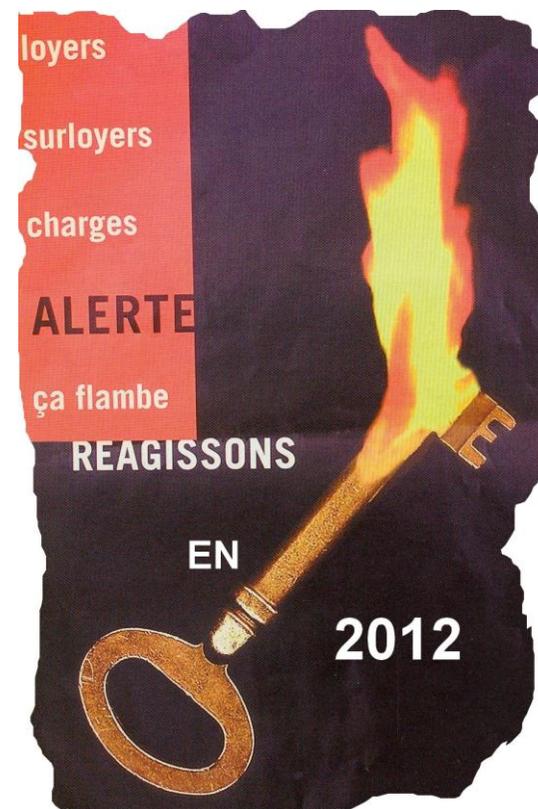
Y'a, comme dirait l'autre, un grave problème dans la gestion EFIDIS !

En janvier 2012, les loyers de base vont augmenter de +1,5 % (décisions du Conseil Administration EFIDIS) ainsi que les charges locatives. Trop, c'est trop !

EFIDIS tous les droits et nous locataires que le devoir de payer, payer et toujours payer...

Y'a pas de père Noël à la Toison d'Or !

*Bonnes fêtes de fin d'année,
et meilleurs vœux pour 2012*



Groupement des Locataires CNL du 31/37 allée de la Toison d'Or

Union Locale des Amicales de Locataires CNL de Créteil
9, avenue du général Pierre Billotte-94000 CRETEIL

☎ 01 49 80 13 08 mail : cnl.creteil@dbmail.com

Confédération Nationale du Logement-Fédération du Val de Marne